

INTERPELLATION

M. le président.- L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. De Wolf.

INTERPELLATION DE M. VINCENT DE WOLF

**À MME CÉCILE JODOGNE,
SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA RÉGION
DE BRUXELLES-CAPITALE,
CHARGÉE DU COMMERCE
EXTÉRIEUR ET DE LA LUTTE
CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE
MÉDICALE URGENTE,**

concernant "les capacités de mobilisation et d'intervention du Siamu en cas d'attentat".

M. le président.- La parole est à Mme Jodogne.

Mme Cécile Jodogne, secrétaire d'État.- M. De Wolf, je vous confirme que nous avons reçu une version beaucoup plus courte de votre interpellation. J'espère pouvoir répondre aux nombreuses questions qui sortent du cadre annoncé.

Les événements tragiques de novembre 2015 à Paris ont provoqué une véritable onde de choc, non seulement parmi les citoyens de notre pays, mais également parmi ceux qui sont chargés d'assurer leur sécurité, principalement dans des grands centres urbains. Comme vous le mentionnez dans votre interpellation, tous les niveaux de pouvoir ont été amenés à se poser la question légitime : "Et si ça arrivait chez nous, sommes-nous prêts ?".

Avant d'aller plus loin dans ma réponse, je souhaiterais tout d'abord revenir sur des éléments que vous avancez. Dans votre interpellation, vous mentionnez "1.250 pompiers opérationnels" et que le Siamu couvre "une large partie du territoire bruxellois". Pour être tout à fait précise, le Siamu, début janvier 2016, comptait 1.023 agents opérationnels - soit un cadre quasi complet -, qui sont amenés à intervenir sur tout le territoire bruxellois et même au-delà de celui-ci.

Ces précisions faites et pour en revenir à vos questions, tous les dispositifs et procédures du Siamu ont été passés en revue et des dispositions particulières ont été prises pour les différents niveaux de sécurité. Dans ce cadre, le Siamu est en contact permanent avec les autorités fédérales et régionales bruxelloises.

Plus concrètement, plusieurs dispositions ont été prises, qu'il serait trop long de détailler précisément. Je mentionnerai ici seulement les principales :

- des adaptations de l'effectif de garde (pompiers, sous-officiers, officiers). À titre d'exemple, au niveau 4 d'alerte, 20 sapeurs-pompiers et sous-officiers supplémentaires sont prévus et la procédure de rappel du personnel opérationnel est évidemment activée ;

- des dispositions opérationnelles pour les

ambulances et la présence au poste de distribution des pompiers. Tous les véhicules des pompiers, même ceux de réserve, ont été équipés et sont prêts à sortir en cas de nécessité. Les ambulances généralement "de réserve" deviennent des ambulances classiques, qui participent aux tournantes. Au total, cela représente une trentaine de véhicules disponibles. Au dispatching, deux sous-officiers supplémentaires sont prévus afin de soutenir les dispatchers dans leur travail ;

- des dispositions pour le centre d'appel 100-112 : renfort en personnel, procédure en cas d'évacuation de la centrale et transfert des appels vers une autre caserne ;

- des dispositions concernant les véhicules de réserve : des ambulances et autopompes supplémentaires ont été achetées et équipées ;

- des dispositions particulières visant la sécurité des casernes et du personnel ;

- des dispositions en cas d'évacuation des casernes et des postes avancés.

Comme vous le voyez, des moyens supplémentaires humains et matériels appartenant au Siamu sont prévus en cas de niveau d'alerte relevé ou même d'attentat avéré. Le coût du matériel supplémentaire a été estimé à 130.000 euros.

Il s'agit principalement de matériel que le Siamu pourra stocker et qui n'est donc pas perdu.

Au niveau du personnel, le coût est très important en termes d'heures supplémentaires puisqu'on a rappelé de nombreux pompiers et officiers et maintenu plus longtemps en service des officiers ou des pompiers déjà présents. À cet égard, l'estimation est assez importante puisqu'elle dépasse les 250.000 euros.

Cette estimation a été faite sur la base de l'hypothèse que le niveau de menace durerait plus longtemps. Cela n'est donc qu'un ordre de grandeur, mais reconnaissons que cela n'est pas rien.

Au-delà de ces moyens supplémentaires humains et matériels, d'autres mesures et procédures sont mises en place. Ainsi, des ambulanciers de la

Croix-Rouge se tiennent également à disposition en cas de nécessité et dix ambulances sont mobilisables très rapidement : cinq ambulances dans la demi-heure et cinq de plus dans l'heure ou l'heure et demie.

Par ailleurs, en accord avec les ministères fédéraux de la Santé et de l'Intérieur, des dispositifs de renforcement en ambulances sont prévus pour Bruxelles.

Enfin, des accords sont pris avec les autres zones de secours - zones périphériques de Bruxelles, Anvers pour un renfort de l'équipe TAG (team anti-gaz) - afin d'intervenir le plus rapidement et efficacement possible en cas de nécessité : explosion accidentelle due au gaz ou attentat terroriste.

Comme vous pouvez le constater, les équipes du Siamu se sont préparées au mieux afin de protéger et de venir en aide à la population bruxelloise.

M. De Wolf, il est exact que le poste avancé Delta accueille plus de véhicules que d'équipes de garde. Toutefois, en cas de niveau de menace 3 ou 4 ou de catastrophe, des pompiers, sous-officiers et officiers seraient immédiatement rappelés. Il n'est nullement question de supprimer ce poste avancé. Au contraire, nous étudions son extension, voire son déplacement, car il est devenu trop petit.

Un système de renfort en personnel est prévu pour le centre d'appels. Certes, le gouvernement fédéral envisage de modifier le système des centres d'appels, tout en conservant une centrale dans chaque Région. Les discussions sont en cours et aucune décision n'a encore été prise en la matière.

En ce qui concerne les engagements, j'ai eu l'occasion d'annoncer lors des discussions budgétaires que 52 recrues sont arrivées début novembre. Nous avons aussi obtenu l'engagement complémentaire d'une dizaine de personnes. Aujourd'hui, grâce à ces nouveaux engagements présents et à venir, le cadre est quasiment complet.

Pour rappel, nous allons également relancer en 2016 des procédures de recrutement. Les discussions avec le Selor sont en cours pour ce faire. Les départs à la retraite ont été évalués, y compris pour 2016.

Je suis quelque peu étonnée par certaines questions émanant de deux bourgmestres. Vous savez très bien qu'en cas d'attentat, de catastrophe, d'accident, d'explosion de gaz ou d'énorme incendie, les procédures suivies sont celles d'un plan catastrophe ou d'un plan d'urgence. Chaque commune est donc tenue d'organiser son propre plan d'urgence, en coordination avec le haut fonctionnaire et le ministère de l'Intérieur. En fonction de l'ampleur de la catastrophe, cela peut se faire à l'échelle régionale (pour Bruxelles) ou provinciale (pour la Wallonie et la Flandre), voire nationale si la gravité le requiert.

Toutes ces procédures sont déjà en place. On n'a pas attendu le niveau 3 ou 4 pour les créer. M. Van den Driessche, la question des liaisons entre les cinq disciplines prévues dans un plan catastrophe - communication entre les services médicaux, la Croix-Rouge, les hôpitaux, la police, les services sociosanitaires... - est bel et bien réglée. Il ne faut donc rien inventer, y compris dans un contexte de niveau 3 ou 4.

Vous le savez, un plan catastrophe identifie aussi les lieux potentiels d'accueil en cas de nécessité de rassemblement des habitants.

Bien entendu, les procédures doivent être actualisées et des debriefings des divers corps de sécurité doivent être régulièrement organisés. À ce sujet, une réunion est prévue prochainement avec le service du haut fonctionnaire, à laquelle seront invités notamment les services de police, les pompiers et les acteurs du monde médical concernés. Nous ferons le point sur les événements de novembre et décembre, et envisagerons les améliorations possibles. J'ai moi-même transmis quelques remarques au haut fonctionnaire.

Enfin, je compte déposer prochainement au gouvernement bruxellois une note de sécurité spécifique pour le Siamu. Elle sera le fruit de toutes les dispositions prises par ce service, mais également des leçons tirées du passage aux niveaux de sécurité 3 et 4.

Oserais-je affirmer que nous sommes prêts à répondre à tout attentat, quelle que soit son ampleur ? Ce serait présomptueux, car peut-on être prêts à affronter ce qui était encore inimaginable il y a peu ? Je ne le pense pas. Le

risque zéro n'existe pas.

Nous ne pouvons monopoliser des équipements et des moyens humains en prévision d'une catastrophe. Nous ne pouvons pas formater le Siamu, les hôpitaux, la police et l'armée comme si nous étions en permanence au niveau d'alerte 4. Ce serait insupportable sur le plan financier et contre-productif. Pour cette raison, des procédures d'urgence ont été élaborées.

Je peux vous assurer par contre que le Siamu est à même de faire face à des situations de crise de grande ampleur. Il s'est préparé, avec le professionnalisme qui lui est reconnu, à protéger et à secourir la population bruxelloise, et à soutenir les autres Régions si cela se révélait nécessaire